

ÉLABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX (PPRL) DES COMMUNES DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS, DRAGEY-RONTHON ET GENÊTS

COMITÉ DE PILOTAGE N°2

Date : 12/11/2018

Rédacteur : Marion GAUSSENS (SEPIA Conseils)

Relecture par : Setec hydratec, DDTM 50

Statut : Version 2.0 validé par Erwan Blondel

Présents :

Nom	Prénom	Organisme	Fonction
TRAIMOND	Gilles	Sous-Préfecture	Sous-Préfet d'Avranches
ALTMAYER	Isabelle	Sous-Préfecture	Bureau des collectivités territoriales
MALLET	Nathalie	Sous-Préfecture	Responsable de la coordination des politiques publiques de la Baie du MSM
BACHELIER	Alain	Saint-Jean-le-Thomas	Maire
AUSSANT	Pierre-Yves	Saint-Jean-le-Thomas	1 ^{er} adjoint au Maire en charge du littoral
CHAPDELAINE	Jean	Dragey Ronthon	Maire
BICHON	Vincent	CA Mont Saint Michel Normandie	Vice-Président en charge des Milieux aquatiques – Littoral
LOLON	Marine	CA Mont Saint Michel Normandie	Service urbanisme
BERNIER	Amel	CA Mont Saint Michel Normandie	Service environnement
ARONDEL	Clémence	CA Mont Saint Michel Normandie	
LECOMPAGNON	Philippe	Chambre d'Agriculture de la Manche	Professionnel élu – 6e Secrétaire-adjoint du bureau
GENIN	Nathalie	Syndicat mixte des bassins côtiers granvillais	Responsable SMBCG
BLONDEL	Erwan	DDTM 50	Chef du service expertise territoriale, risques et sécurité (SETRIS)
LESENECHAL	David	DDTM 50	Responsable de l'unité prévention des risques et soutien de crise – SETRIS
LE MEITOUR	Valérie	DDTM 50	Chargée de mission Risques Naturels
MEUNIER	François	DDTM 50	Service Mer et littoral

Nom	Prénom	Organisme	Fonction
MAZIERE	Sébastien	DDTM 50	Délégation territoriale Sud
LOUF	Armelle	DREAL Normandie	Chargée de mission « risques naturels »
PEETERS	Pierre	Setec hydratec	Ingénieur principal
MARIE	Antoine	Setec hydratec	Ingénieur
VALET	Louise	Setec hydratec	Stagiaire Ingénieur
GAUSSENS	Marion	SEPIA Conseils	Ingénieur

Excusés :

Nom	Prénom	Organisme	Fonction
GRIVAUD	Morgan	Conservatoire du Littoral	Animateur N2000 sur la Baie du MSM

1. PROPOS – ORDRE DU JOUR

Le deuxième comité de pilotage (COFIL) de la démarche d'élaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) des communes de Saint-Jean-le-Thomas, Dragey-Ronthon et Genêts s'est tenu le 12 novembre 2018 à la Sous-Préfecture d'Avranches. Son ordre du jour était le suivant :

- 1.Introduction de la démarche par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche (DDTM 50)
- 2.Résultats de la phase 1 du PPRL – Analyse du fonctionnement du site
- 3.Premiers résultats du diagnostic paysager
- 4.Les prochaines étapes du PPRL

2. COMPTE-RENDU DE RÉUNION

2.1. INTRODUCTION

M. Bichon de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie s'interroge sur la prise en compte du taux de recul du trait de côte dans le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL). M. Lesénéchal de la DDTM 50 indique que le PPRL a pour vocation de caractériser l'aléa, c'est-à-dire de donner des éléments de connaissance quant à l'évolution prévisible du trait de côte. Les actions de protection seront à déterminer par la suite, en s'appuyant sur ces résultats, mais n'entreront pas dans le cadre de la démarche PPRL.

2.2. RÉSULTATS DE LA PHASE 1 : ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU SITE

Phénomènes d'érosion

M. le Sous-Préfet Gilles Traimond remarque que les phénomènes d'évolution du trait de côte évoluent de manière différenciée en fonction des zones du littoral (zones d'érosion ou d'accrétion). M. Peeters de Setec hydratec indique que ces évolutions sont en lien avec la dérive littorale qui

entraîne un transfert des sédiments du nord vers le sud du territoire (avec un déplacement progressif vers le sud du bourrelet sédimentaire associé).

M. Aussant, 1^{er} adjoint au Maire de Saint-Jean-le-Thomas précise que, malgré la présence des ouvrages au niveau de Saint-Jean-le-Thomas, l'altimétrie de la plage a beaucoup baissé depuis 20 ans, en lien avec ce transport sédimentaire.

M. Chapdelaine Maire de Dragey souhaite avoir une vision globale du recul du trait de côte depuis 1947. Les résultats de la phase 1 montrent que ce recul s'élève à environ 300 m, avec un recul moyen annuel de l'ordre de -5 m/an. Toutefois les dynamiques sont tout à fait différentes en fonction des localisations, comme précédemment observé.

M. Bachelier, Maire de Saint-Jean-le-Thomas remarque que M. Levoy, référent local sur l'évolution du trait de côte, n'a pas été rencontré dans le cadre de la phase 1 du PPRL. Toutefois, les travaux de M. Levoy sont pleinement pris en compte dans l'analyse.

Phénomènes météo-marins

M. Bichon interroge sur les correspondances entre les côtes marines et le niveau marin centennal de référence. M. Peeters précise que ce niveau marin est indiqué en m IGN, qui constitue la référence altimétrique nationale pour l'élaboration de PPRL. La conversion utilisée pour passer en côte marine est a priori celle du Mont-Saint-Michel, et sera précisée à titre d'information dans le rapport de phase 1.

Suite à une question de Mme Genin du Syndicat mixte des bassins côtiers granvillais, M. Peeters précise que les incertitudes liées aux données utilisées (liées notamment à des chroniques de données sur le Mont-Saint-Michel sur 5 ans) sont intégrées dans la marge de sécurité. Le facteur retenu de 25 cm pour cette marge est encadré par les travaux de l'État, conformément au guide méthodologique de la DGPR "Plan de prévention des risques littoraux" (2014).

Hydrologie

Il est précisé que les apports des eaux pluviales sont pris en compte dans le calcul des volumes gérés par chaque bassin versant. Pour autant, il est important de préciser que le PPRL n'a pas vocation à réaliser un diagnostic des réseaux d'eaux pluviales.

M. Bachelier insiste sur l'importance du phénomène de remontée de nappe, et rapporte des inondations en lien avec ce phénomène ayant eu lieu l'année dernière. M. Peeters précise que ces éléments de connaissance empiriques pourront être intégrés dans l'analyse, pour réaliser des cartes de sensibilité aux remontées de nappes.

2.3. PREMIERS RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC PAYSAGER

Au-delà des aspects évoqués en séance, le diagnostic paysager intègre un volet d'analyse de la faune et de la flore, qui contribuent à la qualité paysagère du territoire. Ces aspects sont abordés dans le rapport de diagnostic paysager.

M. Traimond et M. Blondel indiquent que la zone des cabines de Saint-Jean-le-Thomas constitue en été un lieu de rencontres, qui finalement n'est pas forcément perçu comme privatif.

M. Aussant précise que depuis quelques années des vasières apparaissent au nord du territoire d'étude, en pied de falaise, à environ 100 m de la plage. Les mécanismes de formation de ces vasières sont différents de ceux de l'évolution du trait de côte, car ils ne s'appuient pas sur les mêmes types de sédiments.

M. Lecompanion de la Chambre d'Agriculture indique que les pratiques agricoles au niveau des marais arrière-littoraux ont pu évoluer au cours du temps.

Mme Genin précise que la perception de l'eau varie sur le territoire : le Lerre est beaucoup plus visible et lisible dans le paysage que les cours d'eau tels que le Ru du Moulin et la Claire Douve.

M. Blondel rappelle que le volet paysager du PPRL a vocation à communiquer différemment sur les risques littoraux, en permettant une préservation de la qualité paysagère du site à long terme.

2.4. LES PROCHAINES ÉTAPES DU PPRL

En fin de séance, M. Blondel conclut en évoquant les aléas qui seront étudiés dans la phase 2, à savoir :

- Le recul du trait de côte
- Le débordement des cours d'eau
- La submersion marine par rupture du cordon dunaire au sud de Saint-Jean-le-Thomas
- La submersion marine par rupture de la porte à flot au niveau du Pont-Neuf.

La DDTM enverra le rapport de phase 1 et le rapport de diagnostic paysager aux membres du comité de pilotage, en vue d'une validation sous une quinzaine de jours.

M. Blondel attire l'attention des membres du comité de pilotage sur l'importance de la communication auprès des populations sur le PPRL : celui-ci n'a pas vocation à définir un plan d'action, mais peut servir de base pour la définition d'actions à mener par la suite.

Les résultats de la phase 1 du PPRL présentés en séance posent les bases pour la suite de la démarche. La phase 2, consacrée à la caractérisation des aléas, aura lieu au cours des 6 prochains mois. Durant cette période, des échanges seront nécessaires au sein du comité technique pour définir de manière concertée les hypothèses à intégrer dans la modélisation des aléas.

Le prochain comité de pilotage aura lieu à la fin de la phase 2, de caractérisation des aléas, et devrait avoir lieu mi 2019.